

Etat des lieux dans le bassin de Montluçon

La CCI lutte contre la crise

Après la mise en place d'un numéro d'appel unique, la C.C.I. dispose de «Tiers de confiance». Ces hommes qui connaissent le terrain guident les entrepreneurs.

MONTLUÇON

Lors de l'assemblée générale, lundi dernier, le Président Jean-Pierre Lhospitalier a présenté les mesures prises par la Chambre de Commerce et d'Industrie pour soutenir les entreprises du bassin montluçonnais prises dans la tourmente économique et financière. Le préfet Pierre Monzani et le sous-préfet Alain Bucquet étaient présents. En préambule, Jean-Pierre Lhospitalier a tenu à rappeler les conclusions d'un sondage national pour motiver les dispositifs locaux mis en place: il serait imprécis de parler d'« une » crise. En effet, l'énoncé d'une crise « d'activité », crise de « pouvoir d'achat », crise de « références économiques » facilite, selon le Président Lhospitalier, la compréhension de la conjoncture actuelle. Dès la fin de l'année 2008, la C.C.I. avait créé une cellule locale, dédiée aux nouvelles difficultés du commerce et de l'industrie et deux interlocuteurs privilégiés des entreprises avaient été désignés: Laurence Jayat pour le secteur Commerce et TPE et Pierre Deludet pour le secteur de l'Industrie.

C'est à eux que jusqu'à présent les dirigeants pouvaient s'adresser pour exposer leurs difficultés et chercher à les résoudre. Le Président de la C.C.I. s'est félicité d'une initiative étatique, l'instauration de « Tiers de confiance ». Concrètement, qu'est-ce qu'un chef d'entreprise peut demander à ces hommes et femmes « de terrain », pour reprendre les termes de Pierre Deludet, qui occupe le poste de manager au développement économique à la C.C.I. de Montluçon? « A être guidé » dans le tempête.

Quels dispositifs peuvent-ils lui être utiles (moratoires, garanties...)? Après analyse de chaque « cas économique », le Tiers de confiance saura dire à quel dispositif le demandeur est éligible.

Médiations possibles

Les problèmes qui se posent aujourd'hui aux entreprises relèvent de l'assurance-crédit et des lignes de court terme sur les comptes en banque. En clair, il s'agit, d'une part, des décotes pratiquées sur les possibilités de garantie des relations entre l'en-

treprise et ses fournisseurs ou entre l'entreprise et ses clients. Exemple: l'entrepreneur ne peut plus s'assurer qu'à hauteur de 100000 € au lieu de 200000 €. Les entreprises qui souffrent les premières sont les sous-traitants, qui doivent faire face à une fonte de trésorerie et à une baisse d'activité. Ensuite, il y a donc les problèmes bancaires: il s'agit essentiellement alors du montant du découvert autorisé. Deux niveaux de médiation existent: départemental, d'abord, et national ensuite, quand la discussion n'aboutit pas localement. Sur le bassin de Montluçon, on compte une vingtaine de dossiers confiés à Stéphane Gourbet, directeur de la Banque de France et médiateur de « premier niveau » (pour une soixantaine de dossiers dans l'Allier). Un seul dossier de la circonscription de Montluçon serait dans les mains de René Ricol, le médiateur de second niveau. « Si aucune solution n'était trouvée, plusieurs centaines d'emplois seraient menacés », explique Pierre Deludet.

Photographie locale

À Montluçon, la crise écono-

mique éreinte principalement les entreprises du BTP et celles du secteur automobile, quand les entreprises du secteur agroalimentaire (Coriolis, Atel, [PRO]mat...) et de la défense militaire résistent au vent mauvais. Pour ce qui est des commerces, l'impact a été un peu retardé: les fêtes de fin d'année avaient amorti les effets du coup de grisou... mais la dure réalité a repris l'avantage. Enfin, si, dans la grande distribution, le volume des échanges reste à peu près stable

aux rayons alimentaires, ceux de l'électroménager, de la hifi et du blanc enregistrent un affaiblissement notable. « Localement, plus de 15 industriels et plus de 30 commerçants souffrent » reconnaît Pierre Deludet.

C'est bien parce que la C.C.I. avait pressenti l'ampleur de la crise qu'elle avait, dès octobre dernier, mise en place un numéro d'appel unique à destination des entrepreneurs en difficulté: le 04 70 02 50 00.

FABIENNE AUSSERRE



La CCI et l'Etat tentent d'accompagner les entreprises avant que la situation ne devienne trop... irréversible.